

✉ ISSN: 3105-8485 (L) / 3105-8493 (P)

🌐 <https://perspectivesplurielles.net/>



# Perspectives PLURIELLES

— Revue scientifique —

ARTS, LETTRES ET LANGUES | SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES



— N°2 - Avril 2026 —

**TOME II**

*Sciences Humaines et Sociales*

Éditeur :

UFR Communication et Société  
Université Alassane Ouattara  
(Côte d'Ivoire)

# PERSPECTIVES PLURIELLES

Tome II  
(Sciences Humaines et Sociales)

---

N°2 — Avril 2026

ISSN : 3105-8485 (L) | 3105-8493 (P)

Adresse postale : BP v 18 Bouaké 01

Contact : +225 0757504341

<https://perspectivesplurielles.net/>  
[revueperspectivesplurielles@gmail.com](mailto:revueperspectivesplurielles@gmail.com)

# RÉFÉRENCIEMENT ET INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=24999>



Scientific Journal Impact Factor

## CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2026)

This certificate is awarded to

**Perspectives Plurielles**  
(ISSN: 3105-8485 (E) / 3105-8493 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process  
SJIF 2026 = 5.147

SJIF (A division of InnoSpace)

 SJIFactor Project Manager  
International Advisory Services  
INNOSPACE INTERNATIONAL

SJIFactor Project



<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/1529502>

 INTERNATIONAL  
STANDARD  
SERIAL  
NUMBER  
INTERNATIONAL CENTRE

<https://portal.issn.org/resource/ISSN-L/3105-8485>

# ÉDITORIAL

Ce deuxième numéro de Perspectives Plurielles consacre la dynamique éditoriale amorcée en décembre 2025 et témoigne de la vitalité d'un projet scientifique pluridisciplinaire en pleine expansion. Riche d'un large ensemble de contributions originales, ce numéro réunit des travaux relevant aussi bien du champ des Arts, Lettres et Langues que de celui des Sciences Humaines et Sociales. L'ampleur du volume reçu, la diversité des laboratoires et institutions représentés, ainsi que la qualité soutenue des manuscrits retenus à l'issue d'une évaluation rigoureuse par les pairs, ont conduit le comité de rédaction à structurer la livraison en deux tomes — un choix qui reflète l'identité propre à chaque grand champ tout en préservant l'unité d'un projet résolument intégratif.

Le Tome I rassemble études littéraires et travaux en sciences du langage, mobilisant aussi bien des œuvres canoniques que les langues africaines dans une perspective comparative. Le Tome II déploie un large éventail de problématiques en géographie et aménagement du territoire, sociologie, anthropologie et criminologie, sciences de l'éducation, psychologie et communication, sciences politiques, droit, philosophie, histoire et fait religieux. La diversité des terrains étudiés — Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Niger, Tchad, Cameroun, Gabon, Togo, République démocratique du Congo et République du Congo — illustre la portée continentale de cette livraison. Plusieurs lignes de force s'y dégagent : résilience environnementale et sociale, inscription du numérique dans les pratiques quotidiennes, transformations urbaines, gouvernance des ressources naturelles, mémoire historique et recompositions identitaires.

Le comité de rédaction adresse sa profonde reconnaissance aux auteurs, aux évaluateurs et au comité scientifique, ainsi qu'à l'UFR Communication et Société de l'Université Alassane Ouattara, partenaire fidèle de cette aventure. Que ce numéro confirme Perspectives Plurielles comme un espace de référence où s'élaborent, en dialogue, des savoirs ouverts sur les sociétés contemporaines et leurs mutations.

Bonne lecture.

Le Comité de rédaction

# COMITÉ DE RÉDACTION

## *Directeur de Publication :*

M. Konan Thiery St Urbain YEBOUE, Maître de Conférences

## *Secrétariat de rédaction*

Dr (MC) KANGA Kouakou Hermann  
Michel, Université Alassane Ouattara

Dr (MC) YOMAN N'goh Koffi Michael,  
Université Alassane Ouattara

Dr KOUAMÉ Koaténin, Université  
Alassane Ouattara

Dr KONAN Aya Suzanne, Université  
Alassane Ouattara

Dr AKABLAH Tchoumou Léopold,  
Université Alassane Ouattara

Dr Kouamé Alain SARAKA, Université  
Alassane Ouattara

Dr Kanhoun Baudelaire KOUAME,  
Université Alassane Ouattara

Dr Kouakou Camille GOLI, Université  
Alassane Ouattara

## *Comité Scientifique et de Lecture :*

Prof. Lazare Marcelin POAME,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Université  
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Prof. Pierre KAMDEM, Université de  
Poitiers, France ;

Prof. Joseph P. ASSI-KAUDJHIS,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Prof. (Dir. Rech.) Kouadio Raphaël  
OURA, Université Alassane Ouattara-  
CRD, Côte d'Ivoire ;

Prof. Atta Jacob BRINDOUMI,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Prof. SOW Ndioro, Université Gaston  
Berger, Sénégal ;

Prof. Fabio VITI, Université Aix-  
Marseille, France ;

Prof. François LAMBOTTE, Université  
Catholique de Louvain, Belgique

Prof. Konan Arsène KANGA, Université  
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Prof. Kacou GOA, Université Félix  
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire ;

Prof. Yao Jean-Aimé ASSUE, Université  
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

Prof. Eveno Emmanuel, Université  
Toulouse Jean-Jaurès, France ;

Prof. Kouakou Désiré M'BRAH,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire.

Prof. Göbel Christof, Universidad  
Autónoma Metropolitana de Mexico,  
Mexique ;

Dr (MC) Kouassi Ernest YAO, Université  
Jean Lorougnon Guédé de Daloa, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Jean Joël BAH, Université  
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ;

Dr (MC) Dhédé Paul Éric KOUAMÉ,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Yao Jean Julius KOFFI,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Adjoua Pamela N'GUESSAN,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Abiba DIARRASSOUBA,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Koffi Syntor KONAN,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Ehua Manzan Monique BEIRA,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire ;

Dr (MC) Konan Hubert KOUADIO,  
Université Alassane Ouattara, Côte  
d'Ivoire.

# Sommaire

## Géographie, environnement et aménagement du territoire

### **AKABLAH Tchoumou Léopold**

1. Extraction du kaolin à Bingerville (Côte d'Ivoire) : entre résilience et enjeux de durabilité .....1-14

### **AHOSSIN Rodrigue, OUSSOU Cossi Brice, WOKOU Guy et YABI Ibouaïma**

2. Contraintes du développement de l'agrumiculture (orange) : alternatives de résilience du système agricole dans la commune de Za-Kpota au Sud-Bénin .....15-34

### **Yao Dieudonné KOUASSI, Saï Pou SOUMAHORO et Soungari FOFANA**

3. Influence du redressement pluviométrique récent sur le rendement de l'igname (*Dioscorea* spp.) dans la sous-préfecture de Dabakala (Nord de la Côte d'Ivoire).....35-50

### **KOUAMÉ Kouassi Christophe et BAZOUMANA Diarrassouba**

4. Gestion des déchets dans le paysage urbain de Vavoua (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) : défis actuels et perspectives d'avenir .....51-65

### **TUO Yessonguigna Léa épse KONAN et SILUÉ Pébanagnan David**

5. Rôle du barrage hydro-agricole de Nouplé dans la durabilité des ressources aquatiques : cas du département de Korhogo .....66-79

### **Mory SIBY, Hamadoun TRAORE et Charles SAMAKE**

6. Les taxis-tricycles : un nouveau mode de transport aux effets mitigés dans la commune urbaine de Kati (Mali) .....80-97

### **Ibra FAYE, El Hadji Balla DIEYE, Henri Marcel SECK, François Ngor SENE, Djiby YADE et Insa DIATTA**

7. Influence des fluctuations climatiques et hydrologiques sur les transformations environnementales dans les Niayes (Sénégal).....98-116

### **Boni Romulus BIAOU et Hervé A. KOMBIENI**

8. Déterminants démographiques de l'accessibilité physique des établissements scolaires aux élèves handicapés à Parakou (Bénin) .....117-133

### **Alla Kouadio Jean Parfait, Bassa Koffi Jean-Claude et Alla Della André**

9. Production de bois-énergie à Dimbokro (Côte d'Ivoire) : vulnérabilités écologiques, impacts sanitaires et perspectives de durabilité.....134-148

### **Insa DIATTA, Tidiane SANÉ, Ibra FAYE et François Ngor SÈNE**

10. Dynamique de l'occupation des sols en pays balant (Moyenne-Casamance, Sénégal) dans un contexte de variabilité pluviométrique.....149-168

### **Achille Roger TAPÉ, N'zué Pauline YAO épse SOMA et Marc Koffi KOFFI**

11. Disponibilité foncière et viabilité du maraîchage dans l'espace périurbain à Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire).....169-178

### **Konan Norbert KOFFI, Anicet Renaud GNANKOUEN, Affoué Sonya ALLA et Couado Amanda GOH**

12. Les déterminants de l'étalement de la ville de Boundiali dans un contexte de planification urbaine .....179-194

**Fatogoma YÉO**

13. Dynamique démographique et accès aux établissements primaires publics à Abobo (Nord d'Abidjan).....195-210

**Kafilatou T. SOUBEROU, Irène S. Samson KOSSOU, Dodzi ADAHA, Tranquillin YADOLETON, E. Orens HOUDEGBE, A. Quinette TCHINTCHIN, B. Baudelaire DASSOU, Isabelle DAGA et Euloge OGOUWALÉ**

14. Analyse de la résilience sociale des communautés aux inondations dans les communes de Bonou, Cotonou et Malanville au Bénin .....211-228

**Marina Lyonel MALOUONO-LIVANGOU et Joseph Edmé SOUAMY-LEGRAND**

15. Urbanisation et îlot de chaleur urbain à Djambala (République du Congo) : analyse de l'occupation du sol par télédétection sur la période 2000-2024 .....229-243

**Charles Aimé KOUASSI et Bébé KAMBIRÉ**

16. Analyse physico-chimique et biologique de la pollution des eaux de la lagune Ébrié à Abobo-Doumé (Abidjan, Côte d'Ivoire) .....244-259

**Irène Sèmédéton Samson KOSSOU, Kafilatou T. SOUBEROU, Adéréwa Aronian Maximenne AMONTCHA, Pocoun Damè KOMBIENOU et Euloge OGOUWALE**

17. Typologie des espaces verts et perceptions sur leur contribution dans l'atténuation des inondations à Cotonou (Bénin, Afrique de l'Ouest).....260-278

**Théophile 2e Jumeau KABRÉ, Songanaba ROUAMBA et Amadou OUEDRAOGO**

18. Disparités spatiales des conséquences sanitaires de la consommation alimentaire des ménages à Ouagadougou .....279-297

**Agnès VISSOH et Akibou AKINDELE**

19. Relation entre les paramètres climatiques (température, humidité et pluviométrie) et l'incidence de la méningite dans la zone sanitaire Tanguiéta-Matéri-Cobly (Bénin, Afrique de l'Ouest) .....298-319

**Sylvain Roger BONKOUNGOU**

20. Approvisionnement en eau potable à Koudougou (Région de Nando – Burkina Faso) : état des lieux et stratégies pour une gestion efficiente.....320-337

**Enoch Attougré KOFFI et André Della ALLA**

21. Analyse et cartographie du risque paludisme en milieu urbain : cas d'Abobo (Abidjan).....338-356

**Kouamé Frédéric N'DRI**

22. Fiscalité sur les intrants zootecniques et insertion socio-économique des jeunes ruraux : analyse de l'impact de la TVA dans la sous-préfecture de Bouaké (Côte d'Ivoire) .....357-374

**SORO Souleymane, ZOGBO Zady Edouard et KONE Basoma**

23. Analyse de l'implication des femmes dans la production et transformation du manioc dans les sous-préfectures de Yamoussoukro et Lolobo (Côte d'Ivoire).....375-391

**Fasséry KONATÉ et Kouadio Joseph KRA**

24. Analyse de la répartition spatiale des structures de police publique dans la lutte contre l'insécurité urbaine à Korhogo au Nord de la Côte d'Ivoire.....392-406

## Sociologie, agro-sociologie, anthropologie, criminologie et ethnologie

<b>TAGRO Marcelle-Josée épouse NASSA, N'GUESSAN N'Dah Konan Prince Romaric et DROH De Bloganqueaux Soho Rusticot</b>	
25. L'inclusion sociale à l'épreuve du renouvellement urbain : production de l'espace et justice spatiale à Abidjan.....	407-424
<b>Kouassi Angenor YAO et Kouamé Franck YAO</b>	
26. Impact culturel et perceptions des populations d'Attinguié au programme « PEJEDEC 3 » : cas du sous-projet « THIMO » dans la sous-préfecture d'Anyama .....	425-435
<b>KOUAKOU Bah Jean-Pierre, FANNY Navouon, ASSI Aka Bah Laurice et OLATAYO Olatundé Ludovic</b>	
27. Perceptions populaires liées aux méthodes contraceptives chez les communautés baoulé et malinké dans la commune de Bouaké (Côte d'Ivoire) .....	436-451
<b>Mandjin Adama SOULAMA et Félicité BIHOUN</b>	
28. Le baptême chez les Ciranba : rituel de nomination, identité et inscription sociale .....	452-472
<b>Ibrahim HAROUNA OUSMANE et Amadou OUMAROU</b>	
29. Du terrorisme à la géocriminalité : stratégie du groupe « Lakurawa » dans la région de Dosso (Niger) .....	473-483
<b>M'Bra N'Goran Marie-Joseph YAO, Dimi Théodore DOUDOU et Brou Ghislain KOUADIO</b>	
30. Analyse des déterminants du refus de l'installation du centre de prélèvement de la COVID-19 à Yopougon-Toits-Rouges (Abidjan, Côte d'Ivoire).....	484-500
<b>Assamoi Omer YAPI</b>	
31. Insertion socio-économique des jeunes citadins gwa ruralisés et conflits fonciers à Alépé.....	501-521
<b>Robert Lorimer ZOUKPÉ</b>	
32. Facteurs sociaux de la fragilisation des règles de succession à l'autorité royale : le cas du royaume de Sakassou (Côte d'Ivoire).....	522-537
<b>Brou Gbalou David KOUASSI</b>	
33. Intégration interrelationnelle et configurations urbaines de l'expérience migratoire au Canada : comparaison Montréal–Sudbury.....	538-550
<b>Aristophane A. SOUKOSSI, Ingrid Sonya ADJOVI et Guy Sourou NOUATIN</b>	
34. Caractérisation des acteurs de la chaîne de la mobilisation des ressources financières pour le développement rural au Nord Bénin.....	551-570
<b>Sciences de l'éducation et psychologie / Communication</b>	
<b>Moulin Aymar MBINA YEMBI</b>	
35. Rôle de la sécurité psychologique dans la relation entre inclusion organisationnelle et bien-être lié à la déconnexion psychologique des salariés.....	571-583
<b>Abakar Mahamat HASSABALLAH et Saibou Christine VALDA</b>	
36. Éducation environnementale et comportements écologiques des élèves à N'Djamena.....	584-597

<b>Mamadou SALL, Mame Diarra CAMARA, Mamadou DIENG et Séga GUEYE</b>	
37. Les technologies de l'information et de la communication comme alternative au déficit expérimental dans l'enseignement des sciences physiques au Sénégal .....	598-611
<b>Aboubekr THIAM, Alhoudourou A. MAIGA, Abibou DIOP, Alassane DIOP et Richard HOTTE</b>	
38. Jeux sérieux éducatifs et ancrage socioculturel africain : le projet AMI à Kalani au Nord du Mali.....	612-627
<b>Placide MENGOUA</b>	
39. Work centrality, self-efficacy and social loafing among university support staff in Cameroon: a mediation analysis .....	628-641
<b>Djirekar Thierry MEDA</b>	
40. Épreuves psychologiques dans le processus de gestion du changement organisationnel chez le personnel d'une société d'État : cas de la Société des Aéroports du Faso (SAF) .....	642-658
<b>Ulrich Ariel YEKE PENDI</b>	
41. L'influence de la drépanocytose sur les capacités de mémorisation chez l'enfant âgé de 4 à 5 ans.....	659-677
<b>AHMAT Abdoulaye Bichara</b>	
42. Gestion de la discipline et lutte contre la violence estudiantine au campus universitaire d'Ardep Djournal de N'Djamena .....	678-700
<b>Sékou SAVADOGO, Léonce RAMDE, Harouna DERRA et François SAWADOGO</b>	
43. Évaluation du niveau d'entretien des manuels scolaires du cycle primaire au Burkina Faso.....	701-716
<b>Roger KABATA MULUNDU</b>	
44. Éducation environnementale dans les médias audiovisuels de Kinshasa .....	717-732
<b>Assagaye AGAISSA et Fassouma YAHOUSA AMADOU</b>	
45. L'utilité de la carte dans l'enseignement-apprentissage de la géographie au Niger : cas du lycée Amadou Kouran Daga de Zinder.....	733-750
<b>Inagnibomoua Kader KANE et Rosamour Gassien Aymar TSAMBA-NDZEDY-MOUGHOUA</b>	
46. La vie du couple à l'ère du numérique au Gabon : qu'en est-il du lien conjugal ? .....	751-765
<b>Sciences politiques, droit et philosophie / Histoire et religion</b>	
<b>BOTTY Bi Naga Landry</b>	
47. Les démocraties contemporaines à l'épreuve des réseaux sociaux.....	766-779
<b>Cédric Gouama Sidbeniwend COMPAORÉ</b>	
48. La société contre la peur : relecture rousseauiste de la résilience politique en contexte de crise sociale .....	780-793
<b>Pauline Vanessa NTSAME MINTSA ép. ZUE ESSANGUI</b>	
49. Transformations numériques en Afrique : réflexion juridique sur les mutations contemporaines du droit pénal à partir du cas gabonais .....	794-810
<b>Amani Stéphane N'GUESSAN</b>	
50. Droits civils et politiques en période électorale : enjeux et défis pour l'Afrique .....	811-829

<b>Cyrille Aymard BEKONO</b>	
51. L'Afrique subsaharienne et la Chine : des trajectoires de développement différenciées vers une relation idyllique .....	830-848
<b>ANZIAN Mlan Kouakou Pierre</b>	
52. La médiation numérique de la foi chrétienne : entre opportunités d'évangélisation et défis éthiques .....	849-864
<b>Seybou DJIBO</b>	
53. La guerre des courants islamiques au Niger .....	865-887
<b>Kouadio Jean DIBY et Zroh Grâce Fetana DEMAIN</b>	
54. De la résistance à l'administration de Biankouma de 1895 à 1920 .....	888-903
<b>Sié François KOUAKAN</b>	
55. Transformation socio-culturelle au Sudan à l'épreuve des migrations (XIe-XVIe siècle).....	904-914
<b>Mathieu SITIONON</b>	
56. L'Institut biblique de Yamoussoukro, matrice du leadership évangélique (1965-1995) : analyse des parcours pastoraux et de la pluralité des formes de ministère en Côte d'Ivoire .....	915-931
<b>Mamadou Mariame DIALLO</b>	
57. Difficultés d'abolition et conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière en Sénégal (1905-2025) .....	932-946
<b>BAKAYOKO Djakaridja</b>	
58. La bataille politique en Côte d'Ivoire après la mort de Félix Houphouët-Boigny : 1993-1995.....	947-962
<b>KOUADIO Yao Clément et ANGU Bléou Sylvain</b>	
59. Querelles entre le PDCI-RDA et les forces para politiques en Côte d'Ivoire (1958-1970) : une analyse historique .....	963-978

---

## DIFFICULTÉS D'ABOLITION ET CONSÉQUENCES SOCIOCULTURELLES DE L'ESCLAVAGE ET DE LA TRAITE NÉGRÈRE EN SÉNÉGAMBIE (1905-2025)

DIFFICULTIES OF ABOLITION AND SOCIOCULTURAL CONSEQUENCES OF SLAVERY AND THE SLAVE  
TRADE IN SENEGAMBIA (1905-2025)

**Mamadou Mariame DIALLO**

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

E-mail : [mamadial89@gmail.com](mailto:mamadial89@gmail.com)

---

**Résumé :** *L'étude sur les difficultés d'abolition et les conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière dans l'espace sénégalais met surtout l'accent sur les problèmes d'abolition de l'esclavage et les tensions que cette pratique continue d'engendrer dans les sociétés sénégalaises. Les acteurs de ces tensions sont les descendants de nobles et les descendants d'esclaves. Les descendants d'esclaves sont souvent victimes d'exclusion, de victimisation, surtout aux plans social, politique et religieux. L'approche méthodologique s'est surtout axée sur la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. Ainsi, les résultats de cette recherche montrent que les tensions sociales, politiques et religieuses, liées à l'esclavage et à la traite négrière, et dont sont victimes les sociétés sénégalaises, auraient pu être évitées si l'abolition de l'esclavage avait été accompagnée d'une politique de restructuration et de réintégration des descendants d'esclaves. Cependant, cette étude propose des solutions qui peuvent participer à la résolution des conflits liés à l'esclavage dans cette région. Toute solution passe d'abord par des études approfondies sur l'histoire de ces sociétés et fait sortir cette question du tabou. Il faut que cette question soit l'objet de débats publics et intellectuels. Ensuite, par une éducation inclusive et par la sensibilisation des sociétés concernées par ce phénomène. L'enseignement semble plus efficace pour que ces sociétés arrivent à comprendre et à mieux maîtriser cette question liée aux conséquences socioculturelles de l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière. Enfin, chacune des deux tendances doit être fière de son origine sociale, quelle qu'elle soit. Mais toutes les solutions proposées ci-dessus ne peuvent se faire sans une réelle volonté politique des États dans lesquels sévissent encore ces tensions.*

**Mots-clés :** *Descendants d'esclaves ; esclavage ; nobles ; Sénégal ; traite négrière.*

**Abstract:** *The study on the difficulties of abolition and the sociocultural consequences of slavery and the slave trade in the Senegambian area places particular emphasis on the problems of abolition of slavery and the tensions that this practice continues to generate in Senegambian societies. The actors in these tensions are the descendants of nobles and the descendants of slaves. Descendants of slaves are often victims of exclusion and victimization, especially on social, political and religious levels. The methodological approach mainly focused on documentary research and field surveys. Thus, the results of this research show that the social, political and religious tensions linked to slavery and the slave trade, and of which Senegambian societies are victims, could have been avoided if the abolition of slavery had been accompanied by a policy of restructuring and reintegration of descendants of slaves. However, this present study proposes solutions to the resolution of conflicts linked to slavery in this region. Any solution first requires in-depth studies on the social history of these societies and brings this question out of the taboo. This question must be the subject of public and intellectual debate. Then, through inclusive education and by raising awareness among societies affected by this phenomenon. Education seems more effective for these societies to understand this issue. Finally, each of the two groups must be proud of its origin, whatever it may be. But all the solutions proposed above cannot be achieved without real political will from the States in which these tensions are still rife.*

**Keywords:** *Descendants of slaves; slavery; nobles; Senegambia; slave trade.*

---

## Introduction

L'historiographie sur l'esclavage et la traite négrière en Sénégal reste dominée par l'étude sur l'organisation, l'existence de cette pratique et ses conséquences économiques, sans mettre surtout l'accent sur les conséquences socioculturelles qu'ils continuent d'engendrer depuis leur abolition dans les sociétés sénégalaises. Le Sénégal, c'est l'espace se trouvant entre la vallée du fleuve Sénégal et le fleuve Gambie, de l'océan Atlantique à l'ouest jusqu'à leur source, au Fouta Djallon. L'espace sénégalais dans cette présente étude est limité au nord par le fleuve Sénégal et occupe tout le littoral qui s'étend de Saint-Louis jusqu'à M'bour. L'espace correspond aux États actuels de la Gambie, des deux Guinées (Bissau et Conakry) et du Sénégal.

Ainsi, les études menées sur cette question restent largement dominées par l'existence de cette pratique, les acteurs et ses conséquences démographiques et économiques, aussi bien en Afrique qu'ailleurs. Or, les conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière font partie des causes du sous-développement et des problèmes d'intégration de l'Afrique en général et de la Sénégal en particulier. D'ailleurs, cette même remarque est faite par R. Pasquier en ces termes :

*Les rares études consacrées à la disparition de l'esclavage dans les comptoirs français du Sénégal ont mis l'accent sur l'aspect politique et économique (...). Pourtant, quelques contemporains avaient aperçu les conséquences sociales, mais ne les évoquaient que d'un mot, sans chercher à les expliquer ni en déterminer l'importance (R. Pasquier, 1967 : 188).*

Par conséquent, il est nécessaire de réorienter la recherche et l'étude de l'esclavage sur les conséquences sociales actuelles issues de cette pratique, depuis son abolition jusqu'à nos jours. Nous pouvons affirmer sans aucun doute que les conséquences sociales issues de son abolition pourraient être évitées si l'abolition était accompagnée d'une politique d'affranchissement et d'insertion socioéconomique. Car il est important de savoir, après un siècle et demi de sa disparition dans les colonies françaises, que dans certaines sociétés post-esclavagistes sénégalaises, les descendants d'esclaves sont vus et traités comme leurs ancêtres.

Ainsi, après l'abolition de l'esclavage dans l'espace sénégalais, nous assistons principalement à la naissance de deux classes : l'une dite noble et l'autre considérée comme la classe des descendants d'esclaves. Le problème d'intégration de cette dernière se pose lorsqu'est prôné le principe de purification raciale dans la classe des nobles. Cette situation engendre, du coup, des inégalités sociales, de l'exclusion, du racisme et une ethnicisation progressive des sociétés sénégalaises.

Dans quelle mesure l'absence d'accompagnement socioculturel de l'abolition de l'esclavage explique-t-elle la persistance des tensions entre descendants nobles et descendants d'esclaves dans les sociétés sénégalaises contemporaines ? Pourquoi y a-t-il, jusqu'à nos jours, un blocage pour l'intégration et la réinsertion sociale de ces descendants d'esclaves ? Comment trouver des solutions à ce phénomène ? D'ailleurs, cette question est considérée comme un sujet tabou dans les sociétés sénégalaises.

Le but de cette étude, comme toute recherche scientifique, est de participer à renforcer la compréhension des phénomènes sociaux, mais aussi et surtout d'apporter une contribution pour la transformation des sociétés, pour un monde plus juste et plus équitable. En effet, pour trouver des éléments de réponse à ces phénomènes sociaux comme les crises identitaires, sociales, politiques et économiques, il faut obligatoirement combattre les injustices et les inégalités sociales. Cette présente étude participera à la déconstruction des mentalités alimentées par des préjugés ethniques et raciaux. Car il faut souligner le fait que beaucoup de sociétés sénégalaises vivent encore dans des préjugés de l'esclavage et le considèrent comme une condition sociale naturelle. Par conséquent, il est nécessaire de sortir ces sociétés des ténèbres dans lesquelles elles se sont tenues depuis des siècles.

Ainsi, l'objectif principal de cette recherche est d'arriver à trouver des réponses aux problèmes socioculturels et économiques des sociétés sénégalaises en particulier et du monde en général. C'est, effectivement, trouver des solutions pour un monde paisible, fraternel et solidaire, une culture de la paix et du vivre-ensemble, condition *sine qua non* pour tout développement économique et social. À l'évidence, il serait difficile, voire impossible, de lutter contre l'ethnocentrisme, la ségrégation sociale, le racisme et l'antisémitisme en passant sous silence l'analyse des conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière.

De surcroît, cette analyse se donne aussi comme objectif d'étudier de manière approfondie les conséquences économiques, politiques et socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière en Sénégal. En effet, en rappelant les conditions de l'abolition de l'esclavage et en étudiant ses conséquences socioculturelles dans les sociétés sénégalaises, nous pouvons penser à trouver des solutions aux problèmes dont sont victimes ces sociétés post-esclavagistes. Par conséquent, les résultats de cette recherche contribueront au processus de transformation de ces sociétés en des nations plus solides et plus fraternelles.

Ainsi, cette présente étude ambitionne d'abord de décliner l'approche méthodologique de cette recherche et de faire un rappel historique sur les problèmes d'abolition de l'esclavage en Sénégal. Cette première partie a pour objectif principal d'expliquer les difficultés liées à l'abolition de l'esclavage dans les

sociétés sénégambiennes. Elle apporte aussi une clarification des concepts d'esclavage, de traite négrière et de descendants d'esclaves. Elle permettra d'apporter quelques définitions en mettant surtout l'accent sur les différentes approches conceptuelles sur l'esclavage et les descendants d'esclaves dans les sociétés sénégambiennes. Ensuite, dans la deuxième partie, l'étude sera axée sur l'étude des conséquences socioculturelles, politiques et religieuses de l'abolition de l'esclavage dans l'espace sénégambien. Elle examine les problèmes liés à l'intégration des descendants d'esclaves et de réunification des sociétés sénégambiennes depuis l'abolition de l'esclavage en Sénégambie. Enfin, la dernière partie s'intéresse, quant à elle, à la recherche des solutions aux problèmes cités ci-dessus.

## **1. Méthodologie de recherche et rappel historique sur l'esclavage et la traite négrière en Sénégambie**

### ***1.1. Méthodologie de recherche***

L'approche méthodologique utilisée dans cette présente étude est axée surtout sur la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. La recherche documentaire s'est effectuée surtout sur des documents académiques publiés, car au cours de la recherche sur le terrain, nous n'avons trouvé aucun document qui traite la question de l'esclavage et de la traite négrière au niveau des personnes enquêtées. Toutefois, les enquêtes de terrain nous ont permis d'explorer la tradition orale, qui nous a fourni d'ailleurs beaucoup de connaissances sur les conséquences socioculturelles de l'esclavage en Sénégambie. Les enquêtes impliquaient principalement toutes les couches de la société.

L'enquête sur le terrain s'est effectuée en deux étapes. La première étape est axée sur la recherche des informateurs. Ces informateurs nous ont permis de faire une pré-enquête auprès des personnes interviewées. La deuxième étape concerne les entretiens directifs et semi-directifs, effectués sur la base d'un questionnaire. Ainsi, les thèmes abordés lors de ces entretiens étaient axés surtout sur l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière, ses conséquences socioculturelles et éventuellement sur les solutions préconisées.

De ce fait, utilisant une approche qualitative, les enquêtes ont concerné vingt personnes choisies dans les quatre pays composant la Sénégambie, à savoir la Gambie, les deux Guinées (Bissau et Conakry) et le Sénégal. Les enquêtes se sont déroulées principalement au niveau de la frontière sénégambienne, plus précisément dans la zone du Kabada et à Dakar, entre 2015 et 2020. Ainsi, la confrontation de la recherche documentaire et du résultat des enquêtes sur le terrain nous a permis d'avoir une connaissance théorique structurée en trois grandes parties. En plus, les entretiens effectués au cours des enquêtes, étaient accompagnés d'une observation sur la vie socioculturelle entre descendants d'esclaves et descendants des nobles.

## **1.2. Rappel historique sur l'esclavage et la traite négrière et problématique de leur abolition en Sénégal**

L'esclavage est un rapport de domination/soumission absolu établi entre deux personnes dont l'une est le propriétaire de l'autre. Il devient la base d'un système économique et social, l'esclavagisme, quand ce rapport est répandu, qu'un ensemble de règles fixant les droits des maîtres sur leurs esclaves est créé et que des instruments de répression sont mis en place pour les faire respecter. Certains ont souvent tendance à considérer l'esclavage et la traite comme des synonymes alors qu'ils ne signifient pas la même chose. Ainsi, c'est pour dire que l'esclavage est différent de la traite négrière. Alors, pour éviter cette confusion, Mbaye Gueye écrit :

*La traite négrière, c'est le commerce par lequel on se procure des esclaves. L'esclavage est le statut de ces hommes asservis employés dans les plantations parce qu'ils ont été achetés (Mb. Gueye, 2005 : 60-61).*

Par conséquent, il est évident que c'est l'ignorance qui pousse certains à vouloir considérer jusqu'à nos jours les descendants d'esclaves comme leurs ancêtres. Oumar Kane analyse les esclaves, *jiyaabe* ou *maccube*, dans la société *fuutanke*. Dans son analyse, il précise que :

*Les esclaves constituent un groupe dont le statut est défini par l'absence de liberté : on les appelle jiyaaabe, ceux qui sont possédés. Ils sont considérés comme des biens. À l'origine, ils exerçaient le métier de tisserands, forgerons et pêcheurs selon la volonté du maître qui les utilisait en fonction de ses besoins (...). La seule occasion où le jiyaaado accède à la liberté, c'est lorsqu'il apprend le Coran et le mémorise en totalité. Ce sont là des cas très rares. Le fils d'une esclave devient esclave du propriétaire de cette dernière, comme le veau appartient au propriétaire de la vache. Le fils d'une esclave et d'un homme libre reste toujours esclave si au préalable la mère n'est pas affranchie ou rachetée (O. Kane, 2000 : 265-289).*

Ainsi, l'introduction de l'islam dans l'espace sénégalais n'a pas empêché le système d'esclavage. Cependant, l'affranchissement avait permis non seulement d'augmenter le nombre de fidèles musulmans, mais surtout avait réduit le nombre d'esclaves.

Il est important de préciser que l'esclavage est une pratique qui date bien avant la traite atlantique. Ainsi, depuis les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, beaucoup de princes, Blancs d'Afrique du Nord ou Noirs, menèrent allègrement des attaques contre les tribus animistes pour se procurer des esclaves à vendre (IPAM, 1987 : 135). La traite négrière date depuis l'Antiquité. Car, cette pratique existait bien avant la période médiévale et l'introduction de l'islam en Afrique. Elle remonte à l'histoire de l'Égypte, avec la déportation des esclaves noirs vers l'Asie. Cependant, cette pratique s'est accélérée avec l'introduction de l'islam en Afrique ; elle est

devenue plus importante au début de la traite atlantique. Son abolition dans les colonies françaises fut un long processus.

Ainsi, l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en général et en Sénégal en particulier avait fait l'objet de plusieurs décisions administratives. La première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises remonte à 1794. La traite négrière a été également interdite au Congrès de Vienne, en 1815. Cependant, ces interdictions ne furent pas appliquées ; il s'ensuit son abolition officielle, décidée par le décret du 27 avril 1848, mais l'esclavage ne fut pas encore réellement supprimé immédiatement. Ainsi, sa répression fut décidée, en Afrique occidentale, par le décret du 12 décembre 1905 (F. Renault, 1971 : 5).

L'abolition officielle de l'esclavage et de la traite négrière dans les colonies françaises, en 1848, n'avait pas arrêté cette activité en Sénégal. L'esclavage et la traite continuaient dans la clandestinité dans l'hinterland sénégalais. Selon Mbaye Gueye :

*Si l'esclavage est officiellement aboli en 1848, il s'est poursuivi dans les colonies françaises d'Afrique jusqu'en 1904 (Mb. Gueye, 2005 : 60-63).*

Effectivement, l'esclavage et la traite négrière continuaient en Sénégal dans la clandestinité. C'est pour dire qu'après 1848, cette pratique restait encore vivace presque dans toutes les colonies françaises en général et dans le Sénégal en particulier. En métropole, les autorités savaient bel et bien que l'esclavage et la traite négrière continuaient de survivre dans les colonies. Par ailleurs, en AOF, les autorités coloniales étaient obligées de faire face à cette situation. C'est dans ce contexte que le décret du 12 décembre 1905 a été pris comme mesure punitive. En effet, le décret était destiné à réprimer la traite des esclaves sur toute l'étendue de l'AOF (F. Renault, 1971 : 5-81).

Ainsi, après la Première Guerre mondiale, le processus d'abolition de l'esclavage était devenu une préoccupation mondiale avec la naissance de la Société des Nations. Cette dernière, adoptant en 1926 la convention internationale sur l'esclavage, affirme l'interdiction de la traite des esclaves et l'abolition de l'esclavage sous toutes ses formes. C'est dans la même logique que la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule dans son article 4 :

*Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes (N. Togotépé, 2011 : 10).*

En réalité, l'esclavage avait longtemps perduré en Sénégal avec la complicité des autorités coloniales et aristocratiques locales. À cette période, l'esclavage et la traite négrière ne pouvaient pas être abolis systématiquement en Sénégal, car ils constituaient la base du pouvoir politique et économique de cet espace. Cette pratique demeurait encore dans tous les États de la Sénégal jusque dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, concernant l'esclavage domestique et résiduel, son abolition n'est pas, jusqu'à nos jours, effective dans presque toute la Sénégal, surtout en Mauritanie et au Sénégal. D'ailleurs, selon Roger Botte :

*En Mauritanie, l'ordonnance du 9 novembre 1981, promulguant pour la troisième fois depuis 1905 l'abolition de l'esclavage, n'a toujours pas fait l'objet d'un décret d'application (R. Botte et al., 1999 : 12).*

Ainsi, en Mauritanie comme au Sénégal, la complexité de l'abolition de l'esclavage tient au fait que certains descendants acceptent leur statut et sont fiers de l'être. Ces derniers gardent toujours les relations qu'entretenaient leurs ancêtres et leurs maîtres. En effet, ils veulent perpétuer cette relation héritée de leurs parents et manifestent leur soumission à leurs anciens maîtres. D'après Ousmane Kamara :

*En règle générale, ces personnes ne nient pas leur origine servile et acceptent de se reconnaître sous l'appellation maccube. Il n'est donc pas indifférent de constater que des personnes qui en droit ne sont plus esclaves continuent d'accepter d'être ainsi nommées et même de s'appeler elles-mêmes de ce nom d'« esclave » (O. Kamara, 2000 : 266-267).*

Ainsi, il n'est pas rare de voir certaines personnes revendiquer leur statut d'esclave ou d'origine servile. Cependant, d'après un descendant d'esclave interviewé sur cette question, ce phénomène est dû au fait que certains maîtres d'esclaves faisaient croire à leurs esclaves que leur condition de vie était naturelle. Par conséquent, ils ne pouvaient en aucun cas changer leur statut sans le consentement du maître. Toutefois, la position du problème d'abolition de l'esclavage se trouve également au plan juridique.

En effet, trois droits se heurtent sur l'abolition de l'esclavage en Sénégal : le droit international, le droit islamique et le droit coutumier. S'agissant du droit islamique, le Coran défend l'idée selon laquelle nul n'a le droit de réduire une personne en esclavage : toutes les personnes sont d'égale dignité devant la loi islamique et devant Dieu. Cependant, selon Daha Cherif Ba :

*Au Fuuta Jallon, certains musulmans croient [que] certains hommes incroyants sont destinés à servir aux croyants ; l'esclavage est reconnu par Dieu : Bilâl, le nègre qui servait Mahomet, continue à le servir au Paradis, car la servitude n'est pas interrompue dans l'autre monde (D. Ch. Ba, 2012 : 13).*

Ce sont ces considérations qui rendent plus difficile une abolition définitive de l'esclavage en Sénégal. En réalité, il existe dans tout l'espace sénégalais, et dans chaque société, ceux considérés comme nobles et d'autres considérés comme esclaves ou descendants d'esclaves.

Par ailleurs, les difficultés de l'abolition de l'esclavage s'expliquent par le fait que dans ces sociétés esclavagistes, les esclaves étaient longtemps maintenus dans l'ignorance et étaient aussi victimes d'une politique de déshumanisation.

Ainsi, évoquant les difficultés liées à l'abolition de l'esclavage dans les sociétés sénégambiennes, Ibrahima Thioub précise qu'il est d'autant plus difficile d'éradiquer l'esclavage dans la région de Guinée Conakry, où la séparation résidentielle des maîtres et des esclaves est de mise : les *runde* pour les esclaves et les *marga* pour les maîtres (I. Thioub, 2012 : 10).

En plus, dans certaines régions de la Sénégambie, le rapport entre descendants d'esclaves et descendants de nobles continue, le plus souvent, sous forme d'une semi-dépendance réciproque. Car l'esclave fraîchement affranchi ou libre est dépourvu de tous moyens de subsistance, ni de terre cultivable, ni du matériel de culture. Parallèlement, le maître aussi, qui sans se préparer à la substitution de la main-d'œuvre servile de ses anciens esclaves, dépendait partiellement du soutien de ces derniers.

Au total, l'esclavage et la traite des Noirs en Afrique datent de l'Antiquité, bien avant la présence européenne en Afrique. En réalité, dans l'espace sénégambien, il n'existe pas ce type de pratiques esclavagistes au sens réel du terme. Néanmoins, y demeurent des types de relations entre descendants d'esclaves et nobles, qualifiés d'esclavage passif par I. Thioub, et des pratiques de l'esclavage moderne. Mais les difficultés liées à l'abolition de cette pratique s'expliquent par le fait que, d'une part, certains descendants d'esclaves considèrent, de nos jours, cette pratique comme un patrimoine socioculturel à préserver et à perpétuer. Ils ne voient aucun aspect négatif vis-à-vis de leur relation avec les descendants de leurs anciens maîtres. Et d'autre part, des descendants d'esclaves qui sont contre ce type de relation et affirment leur indépendance totale vis-à-vis de leurs anciens maîtres. Par conséquent, cette rupture est l'une des causes des conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière, dont sont victimes les descendants d'esclaves dans leurs zones respectives. Ainsi, de par leur statut, ces derniers sont souvent victimes de marginalisation et d'exclusion sociale, surtout aux plans politique et religieux.

## **2. Les conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière en Sénégambie**

L'abolition de l'esclavage et de la traite négrière dans les sociétés sénégambiennes a eu des conséquences socioculturelles considérables. Car, même si l'esclavage a été juridiquement et économiquement aboli il y a presque un siècle, ses considérations socioculturelles et religieuses demeurent toujours dans certaines sociétés sénégambiennes. En effet, après la disparition de cette pratique, les anciens esclaves et leurs descendants restent toujours à l'écart de la société. Comme certains le pensent dans certaines régions du monde, tout homme noir est descendant d'esclave. Dans certaines sociétés de la Sénégambie, à cause de l'ignorance de l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière, certains considèrent les descendants

d'esclaves comme des esclaves, car ils pensent que l'esclavage est une condition naturelle.

### **2.1. Les marqueurs de différenciation entre nobles et descendants d'esclaves**

Aussi, dans certaines régions d'Afrique, les descendants d'esclaves sont vus comme certains Européens perçoivent les Noirs. Ainsi, dans ces sociétés sénégalaises post-esclavagistes, la différenciation entre noble et descendant d'esclaves se fait non pas par la couleur de la peau ou de la langue, mais par origine ethnique ou par descendance. Dans certaines régions de la Sénégal, la différenciation entre descendant d'esclave et noble se fait également par appellation.

En effet, les expressions comme *Daganaabe*, dans le Kabada, et *Firdou*, dans le Fuladu, sont utilisées pour faire référence aux descendants d'esclaves. Alors que les nobles sont appelés *Rimbe* et *Foulacounda*, respectivement dans la zone du Kabada et du Fuladu. Dans les communautés soninkés, la société est structurée en trois catégories sociales. Nous avons les hommes nés libres, c'est-à-dire les nobles désignés sous le nom de « *Horo* », les hommes de castes, composés des artisans, musiciens et forgerons, appelés les « *Ñaxamala* », et les esclaves désignés par le terme « *Komo* » (DIDR, 2020 : 4). En tout état de cause, cette différenciation est une réalité qui constitue une sorte de réethnisation des sociétés sénégalaises. Car elle divise cette société, parlant la même langue et vivant dans le même territoire, en deux sociétés.

Cependant, d'après le résultat de nos enquêtes sur le terrain, cet état de fait est plus fréquent de nos jours dans les sociétés *Haalpulaar* des États de la Sénégal, comme en Gambie, dans les deux Guinées (Bissau et Conakry) et au Sénégal. Dans les sociétés *Haalpulaar* de la Sénégal, il est très rare de trouver un descendant d'esclave contracter un mariage avec une fille noble. Les nobles refusent tout mélange de sang entre descendants d'esclaves et nobles. Selon un de nos informateurs :

*Dans la société mandingue, cette division n'est plus remarquable. Car, le processus de réintégration des descendants d'esclaves dans la société des nobles, par alliances de mariages, s'est accéléré depuis l'abolition de l'esclavage et de la traite en Sénégal (A. Korta, 2022).*

Par contre, dans certaines sociétés comme celle des Toucouleurs du Kabada, le processus d'intégration des descendants d'esclaves par alliance de mariage s'est interrompu depuis les premières années de l'abolition de l'esclavage dans cette zone. Dans cet espace, d'après B. Diallo (2025), de nos jours, il est très rare qu'un descendant noble épouse une descendante d'esclaves, car les enfants qui seront issus de ce couple risqueront de ne pas pouvoir se marier dans la même famille. Par contre, il y a des nobles qui épousent des femmes dans d'autres ethnies sans se soucier de leurs origines.

## 2.2. Tensions religieuses et politiques

Par ailleurs, depuis l'abolition de l'esclavage dans les États de la Sénégal, des tensions sont souvent notées entre descendants d'esclaves et descendants nobles. D'ailleurs, selon l'imam Ceerno Bokar Alimu Barri, au Fuuta Jallon :

*Le wahhabisme attire les gens parce qu'il bascule l'ordre social, en posant le principe d'égalité dans la communauté musulmane. Alors que dans ces pays comme la Guinée, seuls les nobles dirigent les prières (Ch. Châtelot, 2017 : 3-4).*

D'ailleurs, d'après notre enquête, en Guinée Conakry, des tensions de ce genre sont très fréquentes et débouchent le plus souvent sur la création de deux mosquées dans le même village ou dans le même quartier. Selon Thierno Cherif Bah, citoyen de la Guinée Conakry et descendant noble, dans leur village s'est produit un différend entre descendants d'esclaves et descendants nobles. Les premiers, exclus pour diriger des prières devant les descendants des nobles, décident de construire leur propre mosquée dans le même village. Alors, les descendants des nobles s'opposent catégoriquement à la construction de cette mosquée, et c'est le début du conflit (Thierno Cherif Bah, 2020).

En effet, dans ces sociétés sénégalaises post-esclavagistes, les descendants d'esclaves sont souvent confrontés à des problèmes de victimisation, une violation flagrante de leurs droits humains. Certains n'hésitent pas à rabaisser publiquement un descendant d'esclave en le qualifiant d'esclave. Sans aller plus loin, tout récemment, au Sénégal, l'ex-président Abdoulaye Wade a taxé le président Macky Sall d'esclave. Au niveau national, les conséquences d'une telle attitude, peuvent ne pas être très graves, mais au niveau local, elles peuvent être source de conflits intra-ethniques.

Ainsi, les études menées par la DIDR-OFPPRA, sur cette question, depuis quelques années, confirment en évidence cette situation conflictuelle entre descendants d'esclaves et nobles. En guise d'illustration, selon la DIDR, en Gambie, le milieu rural surtout est secoué par des tensions de ce genre. Par exemple :

*À Kerewane, en 2001, après que les nobles eurent refusé (...) qu'une jeune fille de descendance d'esclave soit enterrée dans une section du cimetière réservée à des descendants de personnes libres (DIDR, 2001 : 6-7).*

Même au plan politique, les descendants d'esclaves sont le plus souvent exclus. Cependant, de nos jours, il y a une réelle prise de conscience sur le plan politique et social. En fait, les descendants d'esclaves s'organisent de plus en plus pour avoir les mêmes privilèges au plan politique et social que les descendants des nobles.

En somme, l'esclavage et la traite négrière ont engendré des conséquences socioculturelles graves dans les États actuels de la Sénégal. Ces deux histoires

tragiques du monde en général et de l'Afrique en particulier sont à l'origine de la mise en place d'une société inégalitaire et hiérarchisée. Dans le cadre très particulier de la Sénégal, ces conséquences liées à l'esclavage et à la traite atlantique se transforment de temps en temps en tensions et en conflits intra-ethniques. Alors, il est nécessaire de proposer des solutions pour réussir à la déconstruction de ces mentalités liées à cette question.

### **3. Les solutions proposées pour limiter les conséquences socioculturelles de l'esclavage en Sénégal**

#### **3.1. Les initiatives existantes**

Dans l'espace sénégalais, certains descendants d'esclaves s'organisent pour lutter contre toute sorte de discrimination ou de marginalisation dont ils sont victimes. Par ailleurs, au plan politique et social, des mouvements sont créés pour lutter contre les inégalités sociales et contre toute sorte de victimisation. Les mouvements les plus illustratifs qui militent en ce sens existent en Gambie et au Sénégal. D'après l'étude menée par la DIDR, en février 2020, le mouvement Ganbanaaxun :

*Est un mouvement de citoyens, présent en Mauritanie et dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont la Gambie. Ses soutiens exigent l'« abolition » effective de leur statut social qui fait d'eux des esclaves par ascendance. Ils demandent à jouir effectivement des mêmes droits que tous, en tant que citoyens. Leur mot d'ordre « Ganbanaaxun » signifie : « nous ne sommes qu'un » (DIDR, 2020 : 6-7).*

Ce mouvement lutte contre toute sorte de victimisation et de discrimination dont sont victimes les descendants d'esclaves dans les pays où il se trouve. D'après I. Thioub, il existe un mouvement similaire au Sénégal, au Fouta-Toro. Il le cite en ces termes :

*Dans le Fuuta-Toro sénégalais, le mouvement Endam Bilaali (descendants de Bilaal par lignée utérine) est parvenu à placer ses militants à la tête de certaines collectivités du Sénégal à l'issue des élections de 2009 (I. Thioub, 2012 : 9-10).*

Mais ces mouvements citoyens doivent mettre surtout l'accent sur le volet éducatif et participer à la déconstruction des mentalités liées à l'ignorance de l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière. Car, au plan politique et socioéconomique, ces mouvements peuvent être source de tensions et de divisions ethniques. De ce fait, les autorités compétentes, surtout l'administration territoriale, doivent être plus vigilantes pour contrôler, voire interdire s'il le faut, la création des mouvements ou organisations politiques ou socioéconomiques à caractère ethnique ou par ascendance socioculturelle. Car certains hommes, non soucieux du danger que cette division peut engendrer, utilisent le plus souvent les rapports de force existant entre ces deux classes de la même ethnie pour en faire un outil politique

leur permettant d'accéder à des postes de responsabilité. Cependant, tout mouvement pouvant participer à améliorer la cohésion sociale entre ces deux classes doit obtenir le soutien et les encouragements des autorités.

### **3.2. Préconisations et recommandations**

Pour résoudre les problèmes liés aux conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière dans l'espace sénégalais, il est nécessaire de penser à la restructuration de ces sociétés post-esclavagistes. Pour ce faire, il faut des études approfondies adossées surtout sur l'histoire sociale, locale et du terroir. Et cette histoire locale ne peut se faire sans la tradition orale, sans les enquêtes de terrain. Cependant, cela nécessite d'abord que les sociétés maîtrisent leur propre histoire, car, dans certaines régions et le plus souvent, les descendants d'esclaves ne peuvent pas retracer leurs généalogies de plus de trois générations sans se retrouver dans leurs familles nobles, c'est-à-dire leurs anciens maîtres.

De ce fait, une étude historique de reconstitution généalogique, communément appelée « tour de famille », à travers des groupes de messagerie instantanée, peut permettre de faire une reconstruction historique et de rétablir la vérité historique, car il y a toujours des descendants d'esclaves, surtout la nouvelle génération, qui nient leur origine servile. Ainsi, cette étude historique de reconnaissance généalogique permettra de mieux maîtriser l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière dans ces sociétés. Mais ceci ne peut se faire sans des projets d'études et sans l'implication des États concernés par ce phénomène. Car si l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière est connue par certains Sénégalais, c'est parce qu'elle a été introduite dans les programmes scolaires et enseignée à l'école et à l'université. D'ailleurs, beaucoup de Sénégalais, n'étant pas instruits, connaissent à travers la tradition orale l'existence de l'esclavage et de la traite négrière, mais ignorent l'histoire de cette pratique. Il serait aussi intéressant d'insérer cette question de l'esclavage et de la traite négrière dans les curricula des cours d'alphabétisation en langues locales. Car cette question est plus problématique au niveau local qu'au plan national.

Au plan religieux, surtout la jurisprudence islamique peut apporter des clarifications sur les concepts d'esclavage et de traite négrière. Car les textes religieux islamiques, en parlant de l'esclave, font toujours référence à cette personne en situation d'esclavage, au sens réel du terme. Ensuite, les descendants d'esclaves doivent sortir du refus de se reconnaître comme tels. Ils doivent être fiers de leur origine et savoir qu'être descendant d'esclave ne fait pas d'eux un esclave. Chaque personne doit être fière de son origine sociale. D'ailleurs, il y a un vocable, c'est-à-dire une expression wolof, langue nationale du Sénégal, qui dit : « *Ku bañ lii nga doon dey fekk nga ngeen cii ñaaw* », ce qui veut dire que celui qui refuse ce qu'il est s'y trouve plus laid. C'est pour dire que les descendants d'esclaves ne

doivent pas refuser ou rejeter leur origine sociale ou leur héritage ; au contraire, ils doivent être fiers de leur origine.

En plus, pour résoudre cette problématique qui relève surtout de l'histoire locale et du terroir, il faut sortir cette question de l'esclavage et de la traite négrière du tabou. Il sera difficile que la jeune génération maîtrise cette question au moment où elle reste encore taboue dans ces sociétés sénégalaises. C'est en ce sens qu'il est important de la soumettre aux médias publics nationaux comme les radios et les télévisions, où des cours et des débats peuvent être organisés pour discuter des conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière.

En résumé, plusieurs pistes de réflexion peuvent permettre de faire baisser les tensions liées aux conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière dans les sociétés post-esclavagistes en général et celles de la Sénégal en particulier.

### **Conclusion**

En définitive, les pratiques de l'esclavage et de la traite négrière ont eu d'importantes conséquences socioculturelles dans la vie quotidienne des sociétés sénégalaises, depuis leur abolition en 1905 jusqu'à nos jours. Les difficultés liées à l'abolition de l'esclavage dans les sociétés sénégalaises s'expliquent par le fait que l'abolition n'a pas été voulue et préparée par les principaux concernés, c'est-à-dire les maîtres d'esclaves. Ces derniers étaient contraints d'abandonner cette pratique sous la pression du mouvement abolitionniste.

Ainsi, la rupture brutale de cette relation d'interdépendance sociale, économique, politique et religieuse, entre le maître et son esclave, a favorisé la poursuite de cette relation dans la clandestinité et sous forme d'esclavage passif. Car, avant l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière dans les sociétés esclavagistes, avec la hiérarchisation de la société et la division du travail, chaque personne avait son statut social et un rôle bien déterminé à jouer. Par conséquent, après l'abolition de l'esclavage, les descendants d'esclaves se divisent en conservateurs et en indépendantistes. Les premiers ont accepté d'occuper leur rôle surtout pendant les cérémonies, alors que les derniers affirment leur indépendance totale vis-à-vis de leurs anciens maîtres et pensent à la restructuration de la société. De suite, cette situation débouche sur des conséquences socioculturelles, occasionnant ainsi des tensions intra-ethniques.

Les conséquences sont surtout socioculturelles, politiques et religieuses. Ainsi, dans l'espace sénégalais, ces conséquences socioculturelles se traduisent par la victimisation et l'exclusion des descendants d'esclaves. Elles se manifestent aussi par la mise à l'écart de ces descendants d'esclaves de certaines fonctions, surtout aux plans politique et religieux. Cependant, il est toujours possible de trouver des solutions à cette situation, en faisant sortir la question de l'esclavage du

tabou, par l'éducation et par la sensibilisation à travers des débats, des conférences et les médias nationaux. Toutefois, une étude comparative à grande échelle, sur les conséquences socioculturelles de l'esclavage et de la traite négrière en Afrique occidentale, peut contribuer à lutter de manière efficace contre ce phénomène. Sous cet angle, des études peuvent se faire pour comparer l'évolution des sociétés sénégalaises post-esclavagistes et celles de la Mauritanie et du Niger.

## Sources orales et références bibliographiques

### Sources orales (enquêtes et entretiens)

Prénom et Nom	Profession	Date	Nationalité
Thierno Cherif Bah	Commerçant	10/05/2020	Guinéenne
Moussa Ba	Étudiant	20/05/2015	Sénégalaise
Boubacar Diallo	Marabout	12/12/2025	Sénégalaise
Amadou Korta	Enseignant	13/10/2022	Sénégalaise
Tierno Samba Cissé	Maître coranique	25/06/2020	Gambienne
Ibrahima Ndao	Cultivateur	24/06/2020	Sénégalaise

Source : Enquêtes de l'auteur, 2015-2025.

### Références bibliographiques

- BA Daha Cherif, 2012, « Esclave wulso, jon et rimaybe et islam en Guinée française (Fuuta Jallon et en haute Casamance, Fuladu) de 1800 à 1920 », *Revue d'Histoire et d'Archéologie Africaines (Godo Godo)*, n° 22, p. 46-74.
- BOTTE Roger et al., 1999, *Figures peules*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et Sociétés », 535 p.
- CHÂTELOT Christophe, 2017, « Une querelle de minarets ébranle Labé », *Le Monde*, p. 3-4.
- DIDR-OFPRA, 2001, *Tensions intercommunautaires en Gambie : le cas de Kerewane*, Paris, Office français de protection des réfugiés et apatrides, 8 p.
- DIDR-OFPRA, 2020, *Tensions entre descendants de nobles et descendants d'esclaves dans la région de l'Upper River*, Paris, Office français de protection des réfugiés et apatrides, 12 p.
- DIDR-OFPRA, 2022, *Sénégal : castes et servitude par ascendance*, Paris, Office français de protection des réfugiés et apatrides, 15 p.
- GUEYE Mbaye, 2005, « L'abolition de l'esclavage et de la traite négrière dans les colonies françaises », *Bulletin de l'Association sénégalaise des Professeurs d'Histoire et de Géographie*, Dakar, 207 p.
- INSTITUT PÉDAGOGIQUE AFRICAIN ET MALGACHE (IPAM), 1987, *Histoire de l'Afrique pour l'enseignement secondaire*, Paris, EDICEF, 256 p.
- KAMARA Ousmane, 2000, « Les divisions statutaires des descendants d'esclaves au Fuuta-Toro mauritanien », *Journal des africanistes*, vol. 70, n° 1-2, p. 265-289.
- KANE Oumar, 2000, *La première hégémonie peule. Le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*, Paris, Karthala, 678 p.

- N'GAÏDÉ Abderrahmane, 2012, *Conquête de la liberté, mutations politiques, sociales et religieuses en haute Casamance : les anciens maccube du Fuladu (région de Kolda, Sénégal)*, Dakar, CODESRIA, 24 p.
- PASQUIER Roger, 1967, « À propos de l'émancipation des esclaves au Sénégal en 1848 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 54, n° 194-197, p. 188-208.
- RENAULT François, 1971, *L'abolition de l'esclavage au Sénégal : l'attitude de l'administration française (1848-1905)*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 100 p.
- THIOUB Ibrahima, 2012, *Stigmates et mémoires de l'esclavage en Afrique de l'Ouest : le sang et la couleur de la peau comme ligne de fracture*, Dakar, CODESRIA, 17 p.
- TOGOTÉPÉ Nathaniel, 2011, *Esclavage et traite négrière : du droit international à la pratique en Afrique de l'Ouest*, Cotonou, Éditions Akolaba, 86 p.